



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 08 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 21 juin 2023

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
22 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 18/2021-2026 relatif au crédit d'étude pour la réalisation d'une déchetterie et d'un bâtiment pour le service de voirie ;
- entendu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder un crédit d'étude pour la réalisation d'une déchetterie et d'un bâtiment pour le service de voirie pour un montant de CHF 62'200.00 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cet investissement par un prélèvement de CHF 62'200.00 sur le compte au bilan 9282.00 « Etudes et investissements futurs ».

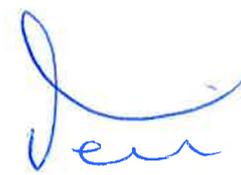
Les conclusions de ce préavis ont été acceptées à **main levée à l'unanimité, tel que présentées.**

Ainsi délibéré en séance du 21 juin 2023.

Au nom du Conseil général


Le Président
Yvan Burnier




La Secrétaire
Valérie Teissl